

Montesson au cœur d'une expérimentation écologique

>[Île-de-France & Oise](#)>[Yvelines](#)>[Montesson](#)|Sébastien Birden|07 juillet 2016, 15h24|0



Montesson, mardi 5 juillet. Moutons et chèvres s'installeront prochainement dans cet enclos pour entretenir un espace de 6 ha uniquement dédié à la faune et la flore. (LP/S.B.)

Sébastien Birden

[MontessonSeineExpérimentationEspaces Naturels](#)

Un espace 100 % naturel ouvert au public. La mare Palfour, du nom du chemin longeant cet ancien site d'extraction de sable et de graviers situé en bords de Seine, fait actuellement l'objet d'une expérimentation appelée à faire des petits. Le département des Yvelines y lance en effet le premier « espace de compensation écologique » de son territoire. Il s'agit d'aménager cette parcelle acquise il y a quelques années dans le cadre de la protection des milieux naturels de [la](#)

[Plaine de Montesson](#), de façon à compenser, par anticipation, le possible empiétement de constructions à venir sur des espaces naturels.

« Le département s'était engagé auprès du [ministère de l'Ecologie](#) il y a trois ans et a reçu un label au printemps dernier », explique Pascal Clerc, le chef de projet. Il y a quelques semaines, ce site de 6 ha avait été défriché à la main dans le cadre d'un chantier d'insertion. « Car les milieux ouverts sont plus propices à accueillir la faune », précise Pascal Clerc.

strong>L'espace naturel va accueillir des chèvres et des moutons

Dans les jours à venir, le terrain « qui n'avait jusque-là pas de destination précise », souligne encore le responsable du projet - accueillera chèvres et moutons pour une opération de pâturage d'une durée de quatre mois menée sous la houlette d'Espaces, une association spécialisée basée dans les Hauts-de-Seine. « Une équipe est chargée de s'occuper des animaux et passera environ tous les deux jours pour vérifier que tout va bien », explique l'un de ses représentants.

Le site sera également accessible au public, mais à des fins essentiellement pédagogiques. « On a tout intérêt à ce qu'il ne soit pas une réserve naturelle fermée, explique-t-on encore au Département. C'est un espace qu'il faut défendre et connaître. »

Le conseil départemental s'est engagé à assurer la gestion des lieux sur une durée de trente ans. Surtout, elle espère aménager 100 ha d'espaces de compensation écologique d'ici une dizaine d'années. Des sites ont ainsi déjà été ciblés [dans la vallée de la Seine](#). « On essaie d'anticiper les questions environnementales, conclut Pascal Clerc. Le département est un aménageur. Mais il aménage aussi son espace naturel. Il faut continuer à le renforcer et à l'enrichir ».

leparisien.fr